



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/53  
11 mars 2010

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixantième réunion  
Montréal, 12 - 15 avril 2010

**BUDGET DU SECRETARIAT DU FONDS MULTILATERAL  
(suivi de la décision 59/52)**

**Contexte**

1. A la 59<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, le Secrétariat a présenté son budget révisé de 2010, le budget approuvé de 2011 et le budget proposé pour 2012 en appliquant l'augmentation standard de 5 pour cent, pour examen par le Comité exécutif.
2. Le budget de 2010 a été révisé afin d'intégrer les coûts de fonctionnement du Secrétariat pour 2010 au même niveau que les années précédentes. Le budget de 2011 est resté au niveau auquel il avait été approuvé à la 56<sup>e</sup> réunion et le budget proposé pour 2012 applique aux coûts de personnel seulement une augmentation de 5 pour cent par rapport aux coûts de personnel en 2011, conformément à la pratique des années précédentes.
3. Suite à la présentation du Secrétariat à la 59<sup>e</sup> réunion, l'application d'un taux d'augmentation annuelle de 5 pour cent au volet personnel du budget de 2010 pour calculer les budgets de 2011 et 2012 a soulevé quelques inquiétudes. On a fait remarquer que le secrétariat d'un accord multilatéral sur l'environnement ayant également son siège à Montréal appliquait un taux différent. D'autres informations sur le raisonnement à la base de ce taux étaient donc nécessaires. Durant la réunion, la représentante du Secrétariat a informé le Comité qu'elle avait été en contact avec le PNUE à Nairobi et que le Trésorier du PNUE avait indiqué au Secrétariat la justification de l'application du taux de 5 pour cent sans pouvoir toutefois citer une règle des Nations Unies qui expliquait ce pourcentage.
4. Par sa décision 59/52, le Comité exécutif a décidé d'approuver les coûts proposés pour le volet des salaires du personnel du budget de 2012, indiqués à l'annexe IX au présent rapport, d'une valeur totale de 3 888 905 \$US et calculés en fonction d'un taux d'inflation de 3 pour cent par rapport aux niveaux des coûts de personnel de 2011. Il a demandé au Secrétariat de présenter des documents du

Les documents de pré-session du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

PNUE justifiant le taux d'augmentation annuelle de 5 pour cent appliqué aux coûts de personnel jusqu'à présent et de rendre compte des résultats à sa 60<sup>e</sup> réunion, en tenant compte de la pratique suivie par les institutions des Nations Unies ayant leur siège à Montréal. Le Comité a décidé aussi de déterminer, à sa 60<sup>e</sup> réunion, s'il conviendrait de revoir les coûts du volet des salaires du personnel dans les budgets de 2011 et 2012.

5. Le présent document contient, dans la Partie I, la rétroaction de Nairobi sur l'application de l'augmentation de 5 pour cent du budget. La Partie II présente la rétroaction de l'autre bureau du PNUE et de l'agence principale de l'ONU, établis à Montréal, sur les augmentations annuelles de leurs budgets. La Partie III fournit des informations sur la méthodologie et les calculs budgétaires du Secrétariat et la Partie IV présente une série de conclusions et de recommandations.

#### I. Rétroaction du PNUE et informations sur le raisonnement derrière l'augmentation annuelle de 5 pour cent

6. Au titre du suivi de la décision 59/52c), le Secrétariat a demandé au PNUE à Nairobi des documents à l'appui de l'augmentation annuelle de 5 pour cent. Le PNUE a réitéré qu'il ne serait pas en mesure d'identifier des instructions spécifiques sur ce sujet, envoyées par Nairobi aux bureaux situés en dehors du siège principal. Le PNUE a expliqué qu'en règle générale, un certain nombre de facteurs déterminent les augmentations salariales annuelles du personnel et que les coûts salariaux standard du PNUE/ONUN, joints à l'annexe I, s'inspirent des coûts salariaux standard de l'ONU.

7. Les coûts salariaux standard des Offices des Nations Unies, applicables dans les lieux d'affectation de l'ONU, sont calculés pour refléter une augmentation nominale ainsi que l'augmentation reliée à diverses variables propres à chaque lieu d'affectation. Les salaires du personnel de la catégorie professionnelle sont établis d'après le principe de Noblemaire, selon lequel la fonction publique internationale devrait être en mesure de recruter du personnel dans les états membres, y compris parmi les fonctionnaires les mieux rémunérés. Par conséquent, les salaires du personnel professionnel sont établis par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), en se référant à la fonction publique nationale la mieux rémunérée. La méthodologie qui sert à définir les échelles salariales dans les catégories professionnelle et supérieure se retrouve sur le site web de la CFPI ; elle utilise des échelles de personnel professionnel à tous les échelons et est appliquée uniformément à travers le monde par toutes les organisations du système commun des Nations Unies.

8. Pour les catégories du service général et connexes, le niveau des salaires versés localement est établi conformément au principe de Flemming qui prévoit que les conditions du service pour le personnel recruté localement devraient refléter les meilleures conditions qui prévalent au niveau local pour un travail similaire. Par conséquent, les salaires locaux sont établis à partir de sondages sur les salaires qui facilitent l'identification des meilleures conditions existantes. Les sondages sur les salaires locaux sont menés selon une méthodologie détaillée, approuvée par la CFPI.

9. Enfin, les coûts salariaux standard du PNUE/ONUN (annexe I) révèlent que l'augmentation de 5 pour cent peut varier d'un lieu d'affectation à un autre. Dans sa dernière réponse, le PNUE a indiqué au Secrétariat que cette année, les augmentations salariales des professionnels à Nairobi pour 2010 sont de l'ordre de 3,3 pour cent. Les salaires du service général à Nairobi ont augmenté de 8,2 pour cent en novembre 2009.

#### II. Rétroaction du bureau du PNUE et de l'agence principale des Nations Unies, établis à Montréal

10. En réponse à une déclaration faite à la 59<sup>e</sup> réunion, selon laquelle le secrétariat d'un accord multilatéral sur l'environnement ayant également son siège à Montréal appliquait un taux d'augmentation

différent, le Secrétariat du Fonds multilatéral a consulté le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB) à Montréal qui a confirmé qu'il appliquait une augmentation de 3 pour cent aux coûts salariaux du personnel professionnel et du service général. Des consultations informelles ont été menées auprès de l'agence principale des Nations Unies à Montréal, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui a indiqué qu'elle applique une augmentation uniforme de 2,5 pour cent.

11. Le SCDB comme l'OACI diffèrent du Secrétariat du Fonds tant par leur structure de dotation que par leur taille. Ce sont deux organisations beaucoup plus grandes. Le SCDB compte un total de 92 employés (52 dans la catégorie professionnelle et 40 dans la catégorie du service général) et l'OACI a un personnel d'environ 500 employés. Le Secrétariat du Fonds compte actuellement 26 employés (13 dans la catégorie professionnelle et 13 dans la catégorie du service général).

12. Dans toutes les organisations, l'augmentation annuelle réelle de chaque poste du volet personnel ne correspond pas au niveau budgété et l'augmentation réelle en pourcentage varie d'un poste budgétaire à l'autre, ce qui donne plus de flexibilité aux organisations qui ont beaucoup de personnel pour utiliser les économies réalisées sur certains postes de personnel afin de couvrir des dépassements ailleurs.

### III. Méthodologie et pratiques budgétaires du FML

13. Un examen historique du budget du Secrétariat révèle que l'augmentation de 5 pour cent a été appliquée depuis le début pour calculer les coûts de personnel, selon les coûts salariaux standard du PNUE/ONUN. L'annexe I contient les coûts salariaux moyens pour 2008-2009 et 2010-2011, énoncés par Nairobi à titre de guide pour ses lieux d'affectation, et reflète une augmentation de 5 pour cent entre les coûts salariaux de 2008-2009 et ceux de 2010-2011 pour le lieu d'affectation de Montréal. Les coûts salariaux standard énoncés par Nairobi sont des moyennes indicatives et il est entendu que le coût réel du personnel pourrait être inférieur ou supérieur aux chiffres indiqués dans le tableau en raison de différences dans les coûts ou les prestations associés à chaque membre du personnel. Lors de la préparation des budgets de leurs coûts de personnel, il est rappelé aux bureaux que chacun devrait ajuster son budget annuel en conséquence lorsque de telles informations sont disponibles et/ou après avoir tenu compte des dépenses réelles.

14. Le Secrétariat du Fonds utilise ses coûts réels de personnel comme base pour préparer ses propositions de budget pour le personnel, lorsqu'ils sont disponibles. Les dépenses uniques pour le personnel nouvellement recruté et les familles, tels que les primes d'installation, le voyage du lieu de recrutement vers le nouveau lieu d'affectation, l'expédition et l'assurance des effets du personnel, ne sont pas budgétées. Les coûts liés aux membres du personnel, départs et transferts ainsi que les coûts des remplacements, ne sont pas budgétés non plus. Puisque Montréal est un lieu d'affectation de catégorie ("H"), les droits à des retours au pays sont accordés tous les deux ans pour le personnel admissible ce qui, d'une année à l'autre, entraîne des variations des coûts réels au poste du personnel.

15. Le Secrétariat du Fonds a révisé ses prévisions budgétaires pour refléter les coûts de personnel réels, tel qu'indiqué dans les comptes finaux du PNUE en 2004. Toutefois, une tentative de comparaison des augmentations réelles par poste budgétaire pour 2005/2004, 2006/2005, 2007/2006 et 2008/2007 démontre que les taux d'augmentation aux postes du personnel ne sont pas significatifs compte tenu des mouvements de personnel et des changements de statut survenus au cours des dernières années.

16. La comparaison des coûts réels de personnel entre 2008 et 2009 n'est pas plus significative, étant donné la révision récente de la structure de dotation selon la décision 54/44 par laquelle la 54<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé le reclassement d'un poste de Chef adjoint du Secrétariat de P5 à D1 à compter de 2009; la création d'un nouveau poste P3 et le déclassement d'un poste de P5 à P3 à compter de 2008; le reclassement d'un poste d'adjointe administrative associée de P2 à P3 à compter de 2008 et la

création de deux nouveaux postes G6 à compter de 2008. Suite à la restructuration du Secrétariat, les comptes de 2009 reflètent des économies importantes aux postes des nouveaux emplois qui restent à combler ou dont les promotions auront lieu plus tard dans l'année comptable.

17. Un examen rapide des comptes entre 2004 et 2008 révèle certains dépassements pour les postes de personnel en place qui n'a pas changé d'échelon, ni de statut, ni de lieu d'affectation depuis 2004 en dépit des efforts entrepris pour utiliser les coûts réels de personnel de 2004 comme base. Ceci pourrait amener à la conclusion que le taux d'augmentation de 5 pour cent est conservateur dans certains cas.

18. Le point le plus important, les écarts de coûts réels du personnel, causés par la présence du Fonds multilatéral à Montréal par opposition à Nairobi, sont couverts par le Gouvernement du Canada. On peut en conclure que le taux d'augmentation de 5 pour cent tel qu'il s'applique aux coûts de personnel du Secrétariat du Fonds devrait être égal au taux d'augmentation applicable à Nairobi plutôt que dans un autre bureau du PNUE à Montréal. Tel qu'indiqué au paragraphe 9, dans sa dernière réponse, le PNUE a avisé le Secrétariat que les augmentations des salaires professionnels en 2010 sont de l'ordre de 3,3 pour cent et que les salaires du service général à Nairobi ont augmenté de 8,2 pour cent en novembre 2009, ce qui donne une augmentation globale de 5,75 pour cent pour le lieu d'affectation de Nairobi.

#### IV. Conclusions et recommandations

19. L'expérience budgétaire démontre que l'augmentation annuelle de 5 pour cent n'est pas excessive dans le cas du FML et qu'elle ne peut se comparer au taux utilisé par l'autre bureau du PNUE à Montréal puisque les deux bureaux fonctionnent selon des ententes avec le gouvernement hôte différentes. Dans l'entente du SCDB, depuis son installation à Montréal, la contribution annuelle du gouvernement hôte s'élève à 1 000 000 \$US par an, avec une augmentation annuelle de ce montant de 2 pour cent par an à compter de 2006. L'historique de la contribution du Gouvernement du Canada au Secrétariat du Fonds pour les écarts de coûts du personnel affiche une augmentation nette de 213 138 \$US en 2003 à 324 100 \$US en 2008.

20. Les règles et règlements des Nations Unies sur les versements aux membres du personnel exigent que ces versements soient réglés même si aucune augmentation adéquate n'est factorisée. Le règlement des salaires du personnel est effectué par le service de la paie à Nairobi et déterminé par le bureau des ressources humaines du siège selon les directives de l'ONU, que des fonds soient prévus ou pas. Il n'existe aucune règle écrite sur une augmentation de 5 pour cent, le PNUE a confirmé que l'augmentation uniforme de 5 pour cent est justifiée et calculée à partir d'une moyenne de tous les versements au personnel de l'ONU et qu'elle ne peut être prévue avec exactitude.

21. Le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note :
  - i) Du rapport préparé par le Secrétariat sur le budget du Fonds multilatéral, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/53;
  - ii) De l'explication fournie par le PNUE pour justifier une augmentation annuelle de 5 pour cent, telle qu'appliquée historiquement aux prévisions des coûts de personnel du Secrétariat du Fonds multilatéral;
  - iii) De l'explication fournie par le Secrétariat sur les différents taux d'augmentation appliqués par les deux secrétariats du PNUE situés à Montréal;

- b) Maintenir les coûts du volet des salaires du budget de 2011, approuvé avec une augmentation de 5 pour cent par rapport aux coûts de personnel de 2010 qui totalisent 3 771 753 \$US et réviser les coûts du volet des salaires du budget de 2012 pour le calculer sur la base d'une augmentation de 5 pour cent par rapport aux coûts de personnel de 2011 qui totalisent 3 938 992 \$US, tel qu'indiqué à l'annexe II au présent document, conformément aux coûts de personnel à Nairobi, tel que reflétés dans l'entente avec le gouvernement hôte;
- c) Ou bien réviser les coûts du volet des salaires du budget de 2011 pour refléter une augmentation de 3 pour cent par rapport aux coûts de personnel de 2010 qui totalisent 3 699 910 \$US et réviser les coûts du volet des salaires du budget de 2012 qui totalisent 3 810 907 \$US, montant calculé sur la base d'un taux d'inflation de 3 pour cent par rapport aux niveaux des coûts de personnel en 2011, tels qu'indiqués dans l'annexe III au présent document.

**Les coûts standard des salaires du PNUE/ONUN**

COUT INDICATIF ANNUEL DU PERSONNEL POUR LA PERIODE 2008-2009 (Montants en \$US)							
LIEU D'AFFECTATION	D2	D1	P5	P4	P3	P2/1	LL
	Moyenne						
ATHENES	229,568	212,889	192,352	160,507	142,633	118,207	93,060
BAHREÏN	244,099	232,438	210,577	178,153	150,720	120,259	59,023
BANGKOK	200,976	189,724	173,502	151,594	123,113	97,542	57,294
BONN	243,002	223,981	202,923	177,356	148,920	120,703	140,359
LE CAIRE	231,728	201,881	206,105	182,435	149,216	121,375	54,369
GENÈVE	252,102	234,489	205,455	177,631	148,387	119,420	144,815
LA HAYE	246,525	235,600	191,986	171,353	138,620	117,597	122,254
KINGSTON	211,578	201,330	185,685	155,258	130,318	107,832	63,440
MEXIQUE	203,824	194,728	180,891	152,117	129,044	102,418	56,133
MONTRÉAL	214,346	204,580	182,500	159,123	133,991	108,251	98,413
NAIROBI	228,209	208,481	193,054	166,056	136,760	108,662	41,493
NEW YORK	228,838	215,796	194,296	168,198	138,974	112,284	102,776
OSAKA	263,759	242,925	219,678	191,830	161,112	130,895	154,066
PARIS	247,942	228,489	206,910	180,801	151,821	123,129	143,621
SHIGA	263,759	242,925	219,678	191,830	161,112	130,895	154,066
VIENNE	239,596	220,227	200,811	174,239	144,414	114,551	127,593

**LL: Niveau local**

Remarque: Les montans ci-dessus représentent une moyenne, donnée à titre indicatif, des coûts du personnel pour 2008-2009.

Veuillez noter que les coûts du personnel actuels pourraient être inférieurs ou supérieurs aux montants ci-dessus à cause des différences dans les coûts des prestations allouées au fonctionnaire. Les budgets devraient alors être ajustés en conséquence une fois l'information disponible et/ou après avoir pris connaissance des dépenses réelles.

**Les coûts standard des salaires du PNUE/ONUN**

COUT INDICATIF ANNUEL DU PERSONNEL POUR LA PERIODE 2008-2009							
(Montants en \$US)							
LIEU D'AFFECTION	D2	D1	P5	P4	P3	P2/1	LL
	Moyenne						
ATHENES	241,047	223,534	201,970	168,532	149,765	124,117	97,713
BAHREÏN	256,304	244,060	221,106	187,061	158,256	126,272	61,974
BANGKOK	211,025	199,211	182,177	159,174	129,268	102,419	60,159
BONN	255,152	235,180	213,069	186,224	156,366	126,738	147,377
LE CAIRE	243,314	211,975	216,411	191,557	156,677	127,443	57,088
GENÈVE	264,707	246,213	215,728	186,513	155,806	125,391	152,055
LA HAYE	258,851	247,380	201,585	179,920	145,551	123,477	128,367
KINGSTON	222,157	211,397	194,969	163,020	136,834	113,223	66,612
MEXIQUE	214,015	204,465	189,935	159,722	135,496	107,539	58,940
MONTRÉAL	225,063	214,809	191,625	167,079	140,691	113,663	103,334
NAIROBI	239,620	218,905	202,707	174,359	143,598	114,095	43,567
NEW YORK	240,280	226,586	204,011	176,608	145,923	117,898	107,915
OSAKA	276,947	255,071	230,662	201,422	169,168	137,439	161,770
PARIS	260,339	239,913	217,255	189,841	159,412	129,285	150,802
SHIGA	276,947	255,071	230,662	201,422	169,168	137,439	161,770
VIENNE	251,576	231,238	210,852	182,950	151,635	120,279	133,972

**LL: Niveau local**

Remarque: Les montans ci-dessus représentent une moyenne, donnée à titre indicatif, des coûts du personnel pour 2008-2009.

Veillez noter que les coûts du personnel actuels pourraient être inférieurs ou supérieurs aux montants ci-dessus à cause des différences dans les coûts des prestations allouées au fonctionnaire. Les budgets devraient alors etre ajustés en conséquence une fois l'information disponible et/ou après avoir pris connaissance des dépenses réelles.

**BUDGET A - Augmentation de 5%****BUDGETS DU SECRETARIAT:****BUDGETS APPROUVES POUR 2010 ET 2011 AVEC UNE AUGMENTATION DE 5% ET BUDGET REVISE POUR 2012**

		APPROUVE	APPROUVE	APPROUVE	REVISE
		2010	2011	2012	2012
10	RUBRIQUE DU PERSONNEL				
1100	Personnel de projets (titre et grade)				
01	Chef du Secrétariat D2	219,316	230,282	237,190	241,796
02	Chef adjoint (D1) *	216,438	227,260	234,078	238,623
03	Administrateur de programmes P3 *	143,446	150,618	155,137	158,149
04	Administrateur principal, Gestion de projets P5	195,587	205,366	211,527	215,635
05	Administrateur principal, Gestion de projets P5	195,587	205,366	211,527	215,635
06	Administrateur principal, Gestion de projets P5	195,587	205,366	211,527	215,635
07	Administrateur principal, Gestion de projets P5	195,587	205,366	211,527	215,635
08	Administrateur, Information P3	172,941	181,588	187,036	190,668
09	Administrateur principal, Administration et gestion du Fonds P5**	175,483	184,257	189,785	193,470
10	Administrateur principal, Surveillance et évaluation P5*	195,587	205,366	211,527	215,635
11	Administrateur de programmes P3	143,446	150,618	155,137	158,149
12	Administrateur adjoint, Technologies de l'information P2	86,787	91,127	93,860	95,683
13	Administrateur adjoint, Ressources humaines P2	-	-	-	-
14	Administrateur de programmes P3*	143,446	150,618	155,137	158,149
<b>1199</b>	<b>Total partiel</b>	<b>2,279,238</b>	<b>2,393,200</b>	<b>2,464,996</b>	<b>2,512,860</b>
1200	Consultants				
01	Examen technique et examen des projets	100,000			
02	Consultants travaillant sur l'indicateur des conséquences sur le climat relatif au Fonds multilatéral	50,000			
03	Création de tableaux relatifs aux accords pluriannuels (coûts à déduire du budget de surveillance et d'évaluation) (Décision 59/7c)	60,000			
<b>1299</b>	<b>Total partiel</b>	<b>210,000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
1300	Personnel de soutien administratif				
01	Assistant administratif (G8)	82,442	86,564	89,161	89,161
02	Assistant, Service des conférences (G7)	78,008	81,909	84,366	84,366
03	Assistant, Programme (G8)	82,442	86,564	89,161	89,161
04	Secrétaire principale (G6)	61,068	64,122	66,045	66,045
05	Secrétaire principale (G6)	61,068	64,122	66,045	66,045
06	Adjoint Opérations informatiques (G8)	82,442	86,564	89,161	89,161
07	Secrétaire (G6)	64,543	67,770	69,803	69,803
08	Secrétaire/commis, Service administratif (G7)	69,238	72,700	74,881	74,881
09	Commis à l'enregistrement (G5)	52,753	55,391	57,052	57,052
10	Assistant, Base de données (G8)	82,442	86,564	89,161	89,161
11	Secrétaire, Surveillance et évaluation (G6)	61,068	64,122	66,045	66,045
12	Assistant IMIS (G6)	-	-	-	-
13	Secrétaire (G6)	61,068	64,122	66,045	66,045
14	Assistant, Programme	61,068	64,122	66,045	66,045
	<b>Total partiel</b>	<b>899,651</b>	<b>944,634</b>	<b>972,973</b>	<b>972,973</b>
1330	Coût des Services des conférences				
1333	Services des conférences: ExCom	260,000			
1334	Services des conférences: ExCom	260,000			
1336	Services des conférences: ExCom	260,000			
1335	Assistance temporaire	65,000			
	<b>Total partiel</b>	<b>845,000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>1399</b>	<b>TOTAL ADMINISTRATIVE SUPPORT</b>	<b>1,744,651</b>	<b>944,634</b>	<b>972,973</b>	<b>972,973</b>

\* Sans les frais de déplacements et la prime d'installation à verser lors du recrutement du personnel.

\*\* La différence de coût entre le P4 et le P5 doit être imputée au budget BL 2101

Note: Les coûts du personnel des rubriques 1100 et 1300 seront compensés de 324,100 \$US, sur la base des coûts différentiels réels de 2008.

		APPROUVE	APPROUVE	APPROUVE	REVISE
		2010	2011	2012	2012
1600	Déplacements officiels				
	01 Missions	208,000			
	02 Réunions de réseau (4)	20,000			
<b>1699</b>	<b>Total partiel</b>	<b>228,000</b>	-		-
<b>1999</b>	<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE</b>	<b>4,461,890</b>	<b>3,337,834</b>	<b>3,437,969</b>	<b>3,485,833</b>
20	RUBRIQUE DE SOUS-TRAITANCE				
2100	Contrats de sous-traitance				
	01 Services de trésorerie (Décision 59/51b)	500,000			
<b>2999</b>	<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE</b>	<b>500,000</b>	-		-
30	RUBRIQUE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS				
3300	Déplacements et frais de séjour des délégués des pays visés à l'article 5 aux réunions du Comité exécutif				
	01 Déplacements du Président et du Vice-président	15,000			
	02 Comité exécutif (3)	225,000			
<b>3999</b>	<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE</b>	<b>240,000</b>	-		-
40	RUBRIQUE MATÉRIEL				
4100	Matériel fongible				
	01 Fournitures de bureau	19,500			
	02 Matériel informatique fongible (logiciels, accessoires, prises, mémoire, etc )	11,700			
<b>4199</b>	<b>Total partiel</b>	<b>31,200</b>	-		-
4200	Matériel non-fongible				
	01 Ordinateurs, imprimantes	13,000			
	02 Autre matériel fongible (étagères, meubles)	6,500			
<b>4299</b>	<b>Total partiel</b>	<b>19,500</b>	-		-
4300	Locaux				
	01 Location des bureaux***	870,282			
	<b>Total partiel</b>	<b>870,282</b>	-		-
<b>4999</b>	<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE</b>	<b>920,982</b>	-		-

\*\*\* Sur la base des coûts différentiels réels de 2008, les coûts de location seront compensés de 824,034 \$US laissant un montant de 46,248 \$US à la charge du Fonds.

		APPROUVE	APPROUVE	APPROUVE	REVISE
		2010	2011	2012	2012
50	RUBRIQUE DIVERS				
5100	Exploitation et entretien du matériel				
	01 Ordinateurs et imprimantes, etc. (toners, imprimante couleurs)	9 000			
	02 Entretien des bureaux	9 000			
	03 Location de photocopieurs (bureau)	19 500			
	04 Location de matériel de télécommunications	9 000			
	05 Entretien du réseau (2 salles de serveur)	16 250			
<b>5199</b>	<b>Total partiel</b>	<b>62 750</b>	<b>0 0</b>		<b>-</b>
5200	Frais de production des rapports				
	01 Réunions du Comité exécutif et rapports de la Réunion des Parties	20 000			
<b>5299</b>	<b>Total partiel</b>	<b>20 000</b>	<b>0 0</b>		<b>-</b>
5300	Divers				
	01 Communications	65 000			
	02 Frêt	15 000			
	03 Frais bancaires	5 000			
	04 Formation du personnel	20 137			
<b>5399</b>	<b>Total partiel</b>	<b>105 137</b>	<b>0 0</b>		<b>-</b>
5400	Réceptions et divertissement				
	01 Frais de réception	13 000			
<b>5499</b>	<b>Total partiel</b>	<b>13 000</b>	<b>0 0</b>		<b>-</b>
<b>5999</b>	<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE</b>	<b>200 887</b>	<b>0 0</b>		<b>-</b>
TOTAL GENERAL		6 323 759	3 337 834	3 437 969	3 485 833
	Frais d'appui de programmes ( 13%)	413 256	433 918	446 936	453 158
<b>COUT A LA CHARGE DU FONDS MULTILATÉRAL</b>		<b>6 737 015</b>	<b>3 771 753</b>	<b>3 884 905</b>	<b>3 938 992</b>
	<b>Calendrier du Budget précédent</b>	<b>6 737 015</b>	<b>3 771 753</b>	<b>-</b>	<b>3,884,908</b>
	<b>Augmentation/baisse</b>	<b>0 0</b>	<b>0 0</b>		<b>54 084</b>

-----

**BUDGET B - Augmentation de 3%**  
**BUDGETS DU SECRETARIAT DU FONDS:**

**BUDGETS APPROUVES POUR 2010 ET 2011 AVEC UNE AUGMENTATION DE 3% ET BUDGET REVISE POUR 2012**

		APPROUVE	APPROUVE	REVISE	APPROUVE	REVISE
		2010	2011	2011	2012	2012
10	<b>RUBRIQUE DU PERSONNEL</b>					
1100	Personnel de projets (titre et grade)					
	01 Chef du Secrétariat D2	219,316	230,282	225,896	237,190	232,673
	02 Chef adjoint (D1) *	216,438	227,260	222,931	234,078	229,619
	03 Administrateur de programmes P3 *	143,446	150,618	147,750	155,137	152,182
	04 Administrateur principal, Gestion de projets P5	195,587	205,366	201,455	211,527	207,498
	05 Administrateur principal, Gestion de projets P5	195,587	205,366	201,455	211,527	207,498
	06 Administrateur principal, Gestion de projets P5	195,587	205,366	201,455	211,527	207,498
	07 Administrateur principal, Gestion de projets P5	195,587	205,366	201,455	211,527	207,498
	08 Administrateur, Information P3	172,941	181,588	178,129	187,036	183,473
	09 Administrateur principal, Administration et gestion du Fonds P5**	175,483	184,257	180,747	189,785	186,170
	10 Administrateur principal, Surveillance et évaluation P5*	195,587	205,366	201,455	211,527	207,498
	11 Administrateur de programmes P3	143,446	150,618	147,750	155,137	152,182
	12 Administrateur adjoint, Technologies de l'information P2	86,787	91,127	89,391	93,860	92,072
	13 Administrateur adjoint, Ressources humaines P2	-	-	-	-	-
	14 Administrateur de programmes P3*	143,446	150,618	147,750	155,137	152,182
<b>1199</b>	<b>Total partiel</b>	<b>2,279,238</b>	<b>2,393,200</b>	<b>2,347,616</b>	<b>2,464,996</b>	<b>2,418,044</b>
1200	Consultants					
	01 Examen technique et examen des projets	100,000				
	02 Consultants travaillant sur l'indicateur des conséquences sur le climat relatif au Fonds multilatéral	50,000				
	03 Création de tableaux relatifs aux accords pluriannuels (coûts à déduire du budget de surveillance et d'évaluation) (Décision 59/7c)	60,000				
<b>1299</b>	<b>Total partiel</b>	<b>210,000</b>	<b>-</b>			<b>-</b>
1300	Personnel de soutien administratif					
	01 Assistant administratif (G8)	82,442	86,564	84,915	89,161	87,463
	02 Assistant, Service des conférences (G7)	78,008	81,909	80,349	84,366	82,759
	03 Assistant, Programme (G8)	82,442	86,564	84,915	89,161	87,463
	04 Secrétaire principale (G6)	61,068	64,122	62,900	66,045	64,787
	05 Secrétaire principale (G6)	61,068	64,122	62,900	66,045	64,787
	06 Adjoint Opérations informatiques (G8)	82,442	86,564	84,915	89,161	87,463
	07 Secrétaire (G6)	64,543	67,770	66,479	69,803	68,474
	08 Secrétaire/commis, Service administratif (G7)	69,238	72,700	71,315	74,881	73,455
	09 Commis à l'enregistrement (G5)	52,753	55,391	54,336	57,052	55,966
	10 Assistant, Base de données (G8)	82,442	86,564	84,915	89,161	87,463
	11 Secrétaire, Surveillance et évaluation (G6)	61,068	64,122	62,900	66,045	64,787
	12 Assistant IMIS (G6)	-	-	-	-	-
	13 Secrétaire (G6)	61,068	64,122	62,900	66,045	64,787
	14 Assistant, Programme	61,068	64,122	62,900	66,045	64,787
	<b>Total partiel</b>	<b>899,651</b>	<b>944,634</b>	<b>926,641</b>	<b>972,973</b>	<b>954,440</b>
1330	Coût des Services des conférences					
1333	Services des conférences: ExCom	260,000				
1334	Services des conférences: ExCom	260,000				
1336	Services des conférences: ExCom	260,000				
1335	Assistance temporaire	65,000				
	<b>Total partiel</b>	<b>845,000</b>	<b>-</b>			<b>-</b>
<b>1399</b>	<b>TOTAL ADMINISTRATIVE SUPPORT</b>	<b>1,744,651</b>	<b>944,634</b>	<b>926,641</b>	<b>972,973</b>	<b>954,440</b>

\* Sans les frais de déplacements et la prime d'installation à verser lors du recrutement du personnel.

\*\* La différence de coût entre le P4 et le P5 doit être imputée au budget BL 2101

Note: Les coûts du personnel des rubriques 1100 et 1300 seront compensés de 324,100 \$US, sur la base des coûts différentiels réels de 2008.

		APPROUVE	APPROUVE	REVISE	APPROUVE	REVISE
		2010	2011	2011	2012	2012
1600	Déplacements officiels					
	01 Missions	208,000				
	02 Réunions de réseau (4)	20,000				
<b>1699</b>	<b>Total partiel</b>	<b>228,000</b>	-			-
<b>1999</b>	<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE</b>	<b>4,461,890</b>	<b>3,337,834</b>	<b>3,274,257</b>	<b>3,437,969</b>	<b>3,372,484</b>
20	RUBRIQUE DE SOUS-TRAITANCE					
2100	Contrats de sous-traitance					
	01 Services de trésorerie (Décision 59/51b)	500,000				
<b>2999</b>	<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE</b>	<b>500,000</b>	-			-
30	RUBRIQUE DE PARTICIPATION AUX RÉUNIONS					
3300	Déplacements et frais de séjour des délégués des pays visés à l'article 5 aux réunions du Comité exécutif					
	01 Déplacements du Président et du Vice-président	15,000				
	02 Comité exécutif (3)	225,000				
<b>3999</b>	<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE</b>	<b>240,000</b>	-			-
40	RUBRIQUE MATÉRIEL					
4100	Matériel fongible					
	01 Fournitures de bureau	19,500				
	02 Matériel informatique fongible (logiciels, accessoires, prises, mémoire, etc )	11,700				
<b>4199</b>	<b>Total partiel</b>	<b>31,200</b>	-			-
4200	Matériel non-fongible					
	01 Ordinateurs, imprimantes	13,000				
	02 Autre matériel fongible (étagères, meubles)	6,500				
<b>4299</b>	<b>Total partiel</b>	<b>19,500</b>	-			-
4300	Locaux					
	01 Location des bureaux***	870,282				
	<b>Total partiel</b>	<b>870,282</b>	-			-
<b>4999</b>	<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE</b>	<b>920,982</b>	-			-

\*\*\* Sur la base des coûts différentiels réels de 2008, les coûts de location seront compensés de 824,034 \$US laissant un montant de 46,248 \$US à la charge du Fonds.

		APPROUVE	APPROUVE	REVISE	APPROUVE	REVISE
		2010	2011	2011	2012	2012
50	RUBRIQUE DIVERS					
5100	Exploitation et entretien du matériel					
	01 Ordinateurs et imprimantes, etc. (toners, imprimante couleurs)	9 000				
	02 Entretien des bureaux	9 000				
	03 Location de photocopieurs (bureau)	19 500				
	04 Location de matériel de télécommunications	9 000				
	05 Entretien du réseau (2 salles de serveur)	16 250				
<b>5199</b>	<b>Total partiel</b>	<b>62 750</b>	<b>0 0</b>			<b>-</b>
5200	Frais de production des rapports					
	01 Réunions du Comité exécutif et rapports de la Réunion des Parties	20 000				
<b>5299</b>	<b>Total partiel</b>	<b>20 000</b>	<b>0 0</b>			<b>-</b>
5300	Divers					
	01 Communications	65 000				
	02 Frêt	15 000				
	03 Frais bancaires	5 000				
	04 Formation du personnel	20 137				
<b>5399</b>	<b>Total partiel</b>	<b>105 137</b>	<b>0 0</b>			<b>-</b>
5400	Réceptions et divertissement					
	01 Frais de réception	13 000				
<b>5499</b>	<b>Total partiel</b>	<b>13 000</b>	<b>0 0</b>			<b>-</b>
<b>5999</b>	<b>TOTAL DE LA RUBRIQUE</b>	<b>200 887</b>	<b>0 0</b>			<b>-</b>
TOTAL GENERAL		6 323 759	3 337 834	3 274 257	3 437 969	3 372 484
	Frais d'appui de programmes ( 13%)	413 256	433 918	425 653	446 936	438 423
<b>COUT A LA CHARGE DU FONDS MULTILATÉRAL</b>		<b>6 737 015</b>	<b>3 771 753</b>	<b>3 699 910</b>	<b>3 884 905</b>	<b>3 810 907</b>
	Calendrier du Budget précédent	3 592 146	3 771 753	3 771 753	3,884,905	3,884,905
	Augmentation/baisse	3 144 869	0 0	- 71 843	0 0	- 73 998

-----